

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 31/03/2023

RELEVÉ DE DÉCISIONS validé par le Conseil le 2 Juin 2023

Présents (avec droit de vote) : Philippe CARDON, Elodie CASTEX, Michel CASTRA, Jean-Gabriel CONTAMIN, David CRAINICH, Philippe DEBOUDT, Fabrice DEFEVER, François-Xavier DEVETTER, Angèle DUCATILLION, Laurence DUTOT-ARGOURIDAS, Etienne FARVAQUE, Constance GOOSSENS, Aneth HEMBERT, Alexandra HYARD, Guillemette de LARQUIER, François POTDEVIN, Marion ROMO, Grégory SALLE, Helga SCARWELL, Richard SOBEL

Excusés (avec droit de vote) : Sorina CERNAIANU, Corinne BLANQUART, Lucas FABRE, Isabelle FOURNIER, Léa MEKKAOUI

Absents (avec droit de vote) : Pierre-Yves BIET, Marion CARREL, Virginie DELSART, Christophe NIEWIADOMSKI, Martin VALDEZ-QUINTERO

Présents (sans droit de vote) : ---

Excusés (sans droit de vote) : Clotilde LEMARCHANT

Absents (sans droit de vote) : Séverine CASALIS, Laurent GAUTRON, Serge PIPERNO, Hélène SELOSSE,

Invitée : Betty FIGULA

- Document joint à la convocation :

Le relevé de décisions du conseil du 13 Janvier 2023.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV du Conseil du 13 Janvier 2023**
- 2. Lancement du renouvellement de l'offre de formation de l'ED 2023-2026**
- 3. Direction de thèse sans HDR**
- 4. Mise à jour du règlement de l'ED**
- 5. Point divers**

I. Validation du procès-verbal du Conseil du 13 Janvier 2023

Le relevé de décisions du Conseil du 13 Janvier 2023 est validé par les membres votants présents.

II. Lancement du renouvellement de l'offre de formation de l'ED 2023-2026

Le cycle II 2020-2023 arrive à son terme cette année.

Pour rappel, nouvelle organisation des formations depuis la rentrée 2022-2023 (pour les D1) : 3 blocs de formation distincts :

- Bloc Fondamental/Méthodologique : 20 ECT minimum
- Bloc Scientifique/Académique : 10 ECT minimum
- Bloc Transversal/d'Ouverture : 10 ECT minimum

Les formations sont reportées/annulées, si elles comportent moins de 5 inscrits.

Un formulaire sera envoyé à la direction de chaque UR le 4 Avril. La date limite de retour est fixée au 30 Mai, pour une validation par le Conseil le 2 Juin.

A ce jour, s'agissant des cours de Master, aucun doctorant n'a formulé une demande de validation de crédits.

Il est à noter que peu de formations sont dispensées en sociologie, géographie et aménagement.

III. Direction de thèse sans HDR

Il s'agit d'une possibilité instaurée depuis la rentrée 2022-2023, pour les docteurs non titulaires d'une HDR (article 16 de l'arrêté).

Une demande doit être formulée, via un formulaire spécifique, à la Commission recherche restreinte.

- Pour les demandes de direction

Il doit s'agir d'un membre permanent des unités de recherche de l'Université de Lille, titulaire d'un doctorat, ayant obtenu un financement national ou international sélectif comprenant un financement de thèse (ANR JCJC, ERC, projet européen, Chaires). Un engagement à passer l'HDR lui sera demandé.

- Pour les demandes de co-direction (obligatoirement avec un personnel HDR de l'Université de Lille)

Il doit s'agir :

- d'un membre permanent des unités de recherche de l'Université de Lille, titulaire d'un doctorat souhaitant codiriger une thèse avec un personnel HDR de l'Université de Lille. Un engagement à passer l'HDR lui sera demandé
- D'une personnalité du monde socio-économique, titulaire d'un doctorat, dans le cadre d'une convention CIFRE
- d'une personnalité d'une université étrangère, titulaire d'un doctorat, et non full professor, membre d'une unité de recherche de l'Université Lille et dont le séjour couvre au moins la durée de la thèse. En parallèle, la demande de qualification CNU est recommandée afin d'obtenir une équivalence HDR
- D'un personnel de l'Université de Lille en détachement (Pr/MCF ou assimilé) ne relevant plus du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, titulaire d'un doctorat

L'information sera ajoutée sur le site de l'ED SESAM dans la catégorie « Soutenance et HDR/ Présenter une HDR ».

IV. Mise à jour du règlement de l'ED

Après discussions, le règlement est validé par l'ensemble des membres présents (cf annexe 1).

Il sera publié sur le site de l'ED.

(https://edsesam.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/edsesam/Reglement_interieur_ED_SESAM_2023.pdf).

V. Points divers

La cérémonie de remise des diplômes des docteurs 2022 a eu lieu le 16 Mars 2023 au Grand Palais.

Les auditions pour le concours sur sujets proposés auront lieu le 2 juin matin. Les auditions pour le concours sur sujets libres auront lieu le 16 Juin.